



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**DÉCISION N°2022/376
Du 23 novembre 2022**

Attribution du marché 2022-54 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de différents scénarii en vue de la réalisation d'une étude de préfiguration d'un évènement culturel en lien avec le projet de réappropriation des berges de Seine à Ris-Orangis

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des entreprises concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de différents scénarii en vue de la réalisation d'une étude de préfiguration d'un évènement culturel en lien avec le projet de réappropriation des berges de Seine à Ris-Orangis,

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée, avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos le 24 octobre 2022,

CONSIDERANT qu'une seule entreprise a présenté une offre dans le délai imparti à savoir avant le 15 novembre 2022 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que la société BEAVER FILMS, mandataire solidaire du groupement conjoint avec LE LOUP BLANC, a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2022-54 :

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de différents scénarii en vue de la réalisation d'une étude de préfiguration d'un évènement culturel en lien avec le projet de réappropriation des berges de Seine avec l'entreprise BEAVER FILMS dont le siège social se situe 1 avenue JUNOT – 75018 PARIS, mandataire solidaire du groupement conjoint avec LE LOUP BLANC situé 58 rue Gambetta – 79000 NIORT.

ARTICLE 2 : ARRÊTE le montant du marché à 48.750 € HT soit

58.500 € TTC décomposé comme suit :

- **Phase 1** : Scenarii : 22.250 € HT soit 26.700 € HT

- **Phase 2** : Rédaction du cahier des charges : 26.500 € HT soit 31.800 € TTC.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

ARTICLE 4 : DIT que la présente décision sera affichée à la Porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Ris-Orangis.

Fait à Ris-Orangis,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **28 NOV. 2022**
Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services